

"LE TÉLÉGRAPHE"

Rédaction et Administration :
11, Rue de l'Université, 11, LIÈGE

BUREAUX OUVERTS de 8 à 5 heures

Quotidien Liégeois d'Information

TARIF	
Publics	0.50
Grande Réclame	0.60
Offices d'annonces	0.30
Demandes d'emploi	0.15
Rédactions, 3e page, la grande Réclame	1.00
Nécessaire, Avis de décès, le tiers	1.00
Avis financiers, Corps de journal	2.50

Les Pommes de terre

Il est compréhensible que ce qui intéresse actuellement nos populations, c'est non seulement le ravitaillement présent, mais aussi et surtout notre ravitaillement futur. On n'ignore point que les travailleurs habitant nos grosses communes industrielles ont beaucoup souffert ces temps derniers. N'obtenant qu'une ration de pain insuffisante, ne pouvant se procurer des pommes de terre ni autres féculents, le riz constituait la base de l'alimentation de ces familles ouvrières.

Heureusement qu'en ces moments difficiles, les Comités de ravitaillement disposaient de riz en assez grande quantité.

Bref, notre alimentation ne tient qu'à un fil et nous devons maintenant, au seuil du printemps, aménager la culture de notre sol, de façon à ce qu'il nourrisse son homme.

Pendant l'hiver 1914-15, on n'a pour ainsi dire pas souffert, l'année 1914 ayant été exceptionnelle pour la récolte des pommes de terre.

Le meilleur moyen d'assurer l'alimentation de nos populations serait donc, nous semble-t-il, de cultiver le plus possible, cette année, des pommes de terre.

Déjà, de nombreux comités se sont constitués dans le but d'assurer des pommes de terre à toute la population.

Signalons que presque partout, ce sont les administrations communales qui prennent l'initiative de cette œuvre de prévoyance. La création de comités privés aurait sa raison d'être là où les administrations communales ne se soucient pas du problème.

Les formes d'intervention des com-

munes sont multiples. Certaines communes achètent des récoltes à des fermiers qui s'engagent à fournir la quantité voulue, d'autres afferment des terres et font cultiver elles-mêmes, certaines communes urbaines contractent avec des comités ruraux ; par endroits, des communes se fédèrent et créent un comité intercommunal chargé de traiter et d'agir, bref les formes peuvent s'adapter aux conditions et circonstances locales, très variables.

En général, les fermiers répondent assez favorablement aux ouvertures qui leur sont faites. Beaucoup d'entre eux comprennent parfaitement le devoir social qui leur incombe à l'heure actuelle.

Au reste, les communes et les comités peuvent s'entendre avec les comités de ravitaillement qui, partout, se montrent disposés à sanctionner les refus arbitraires que feraient certains fermiers. La privation de toute participation aux distributions de denrées, produits, fourrages, engrais, etc., des comités de ravitaillement, serait une sanction qui aurait le plus souvent raison de tendances égoïstes pouvant se faire jour chez certains fermiers.

Une question délicate est celle des maraudeurs. Mais le maraudage des pommes de terre deviendra quasi nul, si la ration de pommes de terre est assurée à chacun.

De plus, il ne sera pas difficile aux administrations communales, d'accord avec les comités de secours, d'organiser des patrouilles de police au moment opportun.

Plantons partout et surtout des pommes de terre !

à 14 jours de prison ; Marie Masson, née Pirot, à Hargnies, à 14 jours de prison ; Albert Pirot, bûcheron à Hargnies, à 14 jours de prison ; Arnold Honnay, tailleur de verre, à Yvoz-Ramet, à 14 jours de prison.

Namur, le 20 mars 1916.

Je porte l'avis précédent à la connaissance de la population de tout le territoire placé sous mon autorité.

Bruxelles, le 30 mars 1916.

Der General-Gouverneur in Belgien,
Freiherr von BISSING, Generaloberst.

Communiqués Officiels

Allemand. — Berlin, 13 avril. — Au cours du mois de mars 1916, 80 navires marchands ennemis, d'une jauge totale de 207.000 tonnes, ont été coulés soit par des sous-marins allemands, soit par des mines.

Théâtre de la guerre occidentale. — Rien d'essentiel à signaler, si ce n'est des fusillades dont quelques-unes ont été vives dans la région de la Meuse. Des tentatives d'attaques sur la rive gauche de la Meuse ont avorté sous notre tir d'artillerie, déjà dans les tranchées de sortie.

Théâtre de la guerre orientale. — Près du groupe d'armée du général feld-marchal von Hindenburg, des poussées ennemies limitées ont été repoussées d'une façon sanglante dans la région de Garbunowka, au nord-ouest de Dunabourg et au sud du lac Narocz. De même près du groupe d'armée du général feld-marchal prince Léopold de Bavière, des entreprises de détachements russes contre la position du Serwetsch, au nord de Zirin, sont restées sans succès.

Théâtre de la guerre balkanique. — L'artillerie adverse s'est montrée très active hier par intermittence à l'est du Wardar. Dans la nuit du 12 au 13, des avions ennemis ont jeté sans succès des bombes sur Guevgeli et Bogorodica à l'est de cet endroit.

Autrichien. — Vienne, le 13. — **Théâtre de la guerre russe et sud-oriental.** — Inchangé.

Théâtre de la guerre italienne. — Le feu de l'artillerie a continué, en différents endroits du front, avec une violence variable. De nouveaux combats sont engagés à la route de Tonale.

Turc. — Constantinople, le 13. — Pas de modification au front du Caucase. Le matin du 8 avril, une troupe composée de détachements turcs et de guerriers perses, a attaqué, près de Sautschbulak, de la cavalerie russe, forte d'environ trois régiments, qui a été forcée de fuir dans la direction d'Urmia. Les guerriers perses se sont particulièrement distingués en cette occasion.

Au front du Caucase, rien d'important à part des escarmouches entre patrouilles. Quelques torpilleurs ennemis qui étaient apparus dans les eaux de Smyrne, ont été chassés par notre artillerie. Un patrouilleur, aperçu à la hauteur de Tschesme, a été touché par un projectile de notre artillerie.

Le 9 avril, des brigands, montés dans quatre grandes barques, ont tenté de débarquer près de Kalamaka à l'ouest de Kusch-Adasi. Le tir de nos gardes-côtes les a obligés à se réembarquer et à fuir.

Constantinople, le 14. — Aucun changement au front de l'Irak. L'ennemi s'occupe à étendre ses travaux de défense. Les 3000 tués à la suite de la bataille livrée à ce front le 7 courant, appartiennent, d'après l'examen des uniformes, à la 13^e division de Lord Kitchener et principalement à deux brigades de cette division. Au cours de cette bataille, que nous avons signalée dans notre dernier communiqué et qui se termina à notre avantage, nous avons eu 69 tués, 168 blessés et 9 manquants. Au front du Caucase, par suite du mauvais temps, la situation est inchangée. Les opérations dans la vallée du Tschoruk prennent le caractère de combats locaux sans importance. Un croiseur et un monitor ont ouvert par intermittences un feu inefficace à grande distance contre Ari Burnu. Par la réponse de notre artillerie, nous avons empêché de porter le feu plus près. Dans les eaux de Smyrne, un destroyer et un croiseur ont dirigé leur feu contre la partie sud de la côte de l'île, puis se retirèrent dès que notre artillerie entra en action.

Français. — Paris, le 13 à 15 h. — Nuit calme dans toute la région de Verdun. Une attaque allemande, qui se préparait en fin de journée vers nos positions de la côte 304, n'est pas sortie des tranchées. Les tirs de barrage de notre artillerie et le bombardement dirigé par nos batteries, du secteur voisin sur les colonnes allemandes rassemblées dans le bois de Malancourt, paraissent avoir fait avorter cette opération.

Paris, le 13 à 23 heures. — Entre Oise et Aisne, activité de l'artillerie sur les organisations ennemies de Moulin sous Touvent et de Nampzel (?). A l'ouest de la Meuse, bombardement continu de la côte 304 et de notre front Mort-Homme-Cumières. A l'est de la Meuse, activité moyenne de l'artillerie. Aucune action d'infanterie au cours de la journée. — Une de nos pièces à longue portée a tiré sur la gare Novant sur Moselle et sur le pont de Corny (nord de Pont à Morisson). Un incendie s'est déclaré dans les bâtiments de la gare. Journée calme sur le reste du front.

Anglais. — Londres, 13. — Hier soir nous avons fait une petite expédition heureuse contre les tranchées ennemies dans le voisinage de Richcourt-Lavand, en cours

de laquelle nous avons tué dix Allemands. Hier soir, l'ennemi a attaqué trois fois successivement à l'ouest de la route Pilleken-Ypres. A la première attaque, il réussit à prendre pied dans nos tranchées, mais il en fut rapidement chassé. Les autres attaques furent repoussées. Il laissa derrière lui vingt-cinq tués et trois prisonniers. Aujourd'hui, nous avons bombardé les tranchées ennemies dans cette région. L'artillerie fut particulièrement active au nord-ouest de Wytschaete, un peu active près de Souchez, Carency et Calenne. L'artillerie ennemie fut très active derrière St-Eloi et bombardait un peu nos lignes avancées et l'entonnoir. Il se confirme à présent que les braves troupes canadiennes combattant ici dans le voisinage, ont causé de lourdes pertes à l'ennemi au cours de la semaine dernière.

Russe. — Pétersbourg, 12. — Au front de la Duna au sud de la région de Dunabourg, feu vif d'infanterie et d'artillerie. L'artillerie ennemie a bombardé hier à nouveau la région de la tête de pont de Uxkull. Dans la région de Lubin, au sud-ouest de Pinsk, dans la partie sud des marais de Rokitno, nos volontaires ont eu quelques rencontres favorables pour nous avec des patrouilles allemandes. Au nord et au sud de la gare d'Olyka, nous avons repoussé des tentatives de l'ennemi tendant à s'approcher de nos tranchées et à se fortifier près de celles-ci.

A l'Extérieur

Allemagne. — Arrivée du feld-marchal Haeseler. — Le général feld-marchal comte Haeseler est arrivé à Berlin venant du théâtre de la guerre occidentale.

Dans l'arrondissement de Trèves. — Sur l'ordre de la Commission départementale, les abatages à domicile sont interdits.

Un don à la ville de Dresde. — M^{me} Meyer, qui vient de mourir à Lausanne, a fait don à la ville de Dresde de 235.000 marks pour des œuvres de bienfaisance.

Achats. — (Bucarest). — Une commission se rendra sous peu à Berlin pour y acheter des produits industriels et pharmaceutiques pour le compte de la Roumanie. L'envoi se fera par des trains de marchandises spéciaux qui feront le trajet en un maximum de cinq jours.

Autriche-Hongrie. — Réception impériale. — L'Empereur a reçu jeudi avant midi, en audience privée, le duc régnant Charles Edouard de Saxe-Cobourg Gotha.

L'heure estivale. — En Hongrie, l'heure estivale sera introduite à partir du 1^{er} mai. Elle sera également appliquée aux territoires occupés. La Hongrie entrera en pourparlers avec la Roumanie à propos de l'horaire des trains. On publiera prochainement une ordonnance sur l'heure estivale.

Echange d'invalides Italiens. — On mande de Lugano qu'une convention, au sujet de l'échange des prisonniers grièvement blessés, vient d'être conclue à Gôme entre des délégués italiens et suisses, ces derniers représentant l'Autriche-Hongrie. Le renvoi de ces invalides commencera au mois de mai.

France. — A propos de l'importation. — Paris. — La Chambre a accepté un projet de loi autorisant le gouvernement à défendre l'importation de marchandises étrangères ou à augmenter les droits d'entrée.

Drame aérien. — Près de Nancy, un avion français a pris feu dans les airs. Les deux occupants, parmi lesquels se trouvait le fils du général d'artillerie Melcor, ont été carbonisés.

Prix maxima. — Dans sa session de mercredi, le Sénat a adopté le principe de l'établissement de prix maxima, pour les vivres, pendant la durée de la guerre et pendant les trois mois qui suivront la conclusion de la paix.

Les Vacances. — Les représentants des partis se sont mis d'accord pour fixer, du 26 avril au 16 mai, la durée des vacances de Pâques.

La Commission parlementaire militaire. — La Chambre française a décidé récemment d'augmenter de seize membres la Commission parlementaire militaire. Conformément à cette décision, le groupe radical-socialiste vient de déléguer, pour le représenter à cette Commission, l'ancien ministre de la guerre M. Millerand.

L'horaire d'été en France. — La question de l'introduction de l'heure d'été en France n'est pas encore résolue. Ces jours-ci l'Académie des sciences et la Commission du budget de la Chambre se sont prononcés contre cette réforme, tandis que la

Commission de l'instruction publique et des beaux-arts approuvait le projet de loi.

Roumanie. — A la Chambre. — La Chambre a voté le budget. Un projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe de 1917, ainsi qu'un second projet de loi relatif à un renforcement des pénalités prévues pour la répression de la contrebande, ont également été soumis à la Chambre.

Italie. — Les rescapés du « Stjernerborg ». — Lugano. — Les capitaines et une partie de l'équipage du vapeur danois « Stjernerborg » sont arrivés à Cagliari. Ils racontent : « Le navire, chargé de 2.200 t. de charbon, en route de Newcastle vers l'Italie, a été arrêté, vers 11 heures du matin, près du cap Spartivento, par un sous-marin. Le commandant, après l'examen des papiers, laissa le navire continuer sa route. Vers 3 heures de l'après-midi, il fut arrêté de nouveau par un sous-marin, probablement autrichien, dans le golfe de Cagliari, à 200 milles marins du cap Sant-Elia. Après que l'équipage eut pris place dans les canots, le sous-marin coula le navire à coups de canon. Sur ce, un navire de guerre italien arriva en hâte chassa le sous-marin. »

Ecosse. — Une condamnation. — Edimbourg. — John Maclean, ex-professeur à Glasgow, a été accusé d'avoir fait des efforts pour entraver le recrutement et pour empêcher la fabrication des munitions. Il a été condamné à deux ans de travaux forcés.

Norvège. — L'amidon. — Le gouvernement norvégien défend l'exportation de l'amidon.

Suède. — A propos de l'« Albatros ». — Malmö. — Des pourparlers sont engagés entre les gouvernements allemand et suédois afin de libérer les soldats de la marine de l'« Albatros » qui sont internés à Gotland et sont impropres au service.

Angleterre. — A la côte orientale. — Londres. Le gouvernement anglais a fermé les ports de la côte orientale au commerce libre.

Dans le Cabinet. — Le Temps publie une dépêche de Londres aux termes de laquelle le Cabinet Anglais se trouverait dans une situation difficile. Le service militaire occasionne de nombreux soucis de telle sorte que la séance de la Chambre a dû, de nouveau, être ajournée.

A propos d'une saisie postale. — Le ministre Grey a communiqué à la Chambre des Communes, que le gouvernement anglais a présenté aux états neutres, un memorandum relatif à la saisie d'articles envoyés par la poste, appartenant à l'ennemi.

A propos de l'Egypte. — Les ambassades britanniques à l'étranger font savoir que, à l'avenir, l'Egypte sera considérée comme appartenant à la zone de guerre.

Les nouveaux impôts. — La Chambre des communes a accepté les différents nouveaux impôts proposés dans le budget. Cependant, le gouvernement a levé l'impôt sur les billets de chemins de fer et a modifié celui sur les allumettes.

Epire. — La situation en Epire septentrionale. — On mande de l'Epire septentrionale, que d'inquiétants déplacements de troupes italiennes sont observés à la frontière grecque. L'activité des aviateurs italiens augmente. L'avion italien, qui a fait une chute près de Chimarra, sur le territoire albanais occupé par les Italiens, avait été touché par le feu des gardes-frontières grecs, qui avaient tiré sur lui, quand, malgré les coups de fusils avertisseurs, il continua son vol en territoire grec.

Amérique. — Reuter. — Réponse à la note allemande. — Washington. — Après que les autorités américaines eurent pris rapidement connaissance de la note allemande envoyée, elles ont déclaré qu'elles allaient réunir, en une nouvelle note à l'Allemagne, toutes les preuves d'accidents produits par des sous-marins depuis l'affaire du « Lusitania ».

Rejet d'un projet de loi. — Le Central News mande de New-York : La Chambre des Députés a repoussé un projet de loi établissant des droits d'entrée pour les colorants. Le projet de loi avait été déposé en prévision de la création d'une industrie des colorants aux Etats-Unis.

Le Mexique demande le retrait des troupes américaines. — D'après une nouvelle adressée à l'agence Reuter, le Mexique a envoyé une note aux Etats-Unis, dans laquelle il demande que les troupes américaines soient retirées du territoire mexicain et que la poursuite de Villa soit confiée à l'armée des constitutionnalistes mexicains.

Russie. — La flotte russe de la Mer Noire dans les ports. — On mande de Constantinople, que la flotte russe s'est retirée de la Mer Noire dans les ports russes, par suite de l'activité intense des sous-marins. Une nouvelle phase des opérations semble se préparer dans la Mer Noire.

Espagne. — A propos du « Santanderino ». — L'agence Havas annonce de Madrid : Le ministre de la marine a déclaré à des journalistes que la question du « Santanderino » est très obscure, car il est difficile de discerner la cause réelle du naufrage. Il est possible que celui-ci ait été occasionné soit par une mine dérivante, soit par un sous-marin. Le ministre ne peut rien dire avant que l'enquête soit terminée.

Informations et Arrêtés de l'Autorité

Administration centrale de la Croix-Rouge de Belgique.

BILAN

présenté à l'assemblée générale de la Croix-Rouge de Belgique, tenue à Bruxelles, le 16 mars 1916 :

RECETTES :

Avoir repris à la société :	
Encaisse	40.70
En banque	235.124.45
	235.165.15
Recettes d'intérêts et de dons	8.162.70
	Fr. 243.777.85

DÉPENSES :

Dépenses jusqu'au 29 février 1916 :	
1 ^{re} Chèques émis par le Comité directeur	33.500.—
2 ^{de} Dépenses faites et non liquidées pour achats faits par le Comité directeur et la Croix-Rouge de Belgique	49.091.06
3 ^{de} Dépenses pour soins donnés aux invalides à l'ambulance du Palais royal, aux Sanatoriums de La Hulpe et de Waterloo ; subsides de loyer à un invalide	82.352.51
4 ^{de} Frais de bureau	467.40
	165.410.97

Avoir au 29 février 1916 :

Encaisse	219.95
Avoir à la Deutsche Bank (Filiale de Bruxelles)	78.146.93
	78.366.88
	243.777.85

En dehors de l'avoir en banque et de l'encaisse, l'administration a repris comme fonds publics et avoir à la Caisse d'Epargne : 50.000 francs de Bons de Trésor belge 4 p. c. 1917 ; 31.000 francs de Rente 3 p. c., inscriptions sur deux livrets de la Caisse d'Epargne, et 7.969.36 en espèces inscrits dans un livret de Caisse d'Epargne.

Pour ces valeurs, qui sont déposées à la Deutsche Bank (Filiale de Bruxelles), aucune modification ne s'est produite.

Le délégué du Gouverneur général pour la Croix-Rouge de Belgique : comte VON MENERSE.

Un examen des livres de l'administration centrale de la Croix-Rouge de Belgique, que j'ai fait le 17 mars 1916, ne m'a permis aucune espèce d'observations.

DREYFUS,

délégué de la division des banques près du Gouverneur général.

De ce relevé de comptes, il résulte que l'avoir social de la Croix-Rouge de Belgique est utilisé uniquement à des œuvres belges.

Pour les Voyageurs. — Les voyageurs qui quittent le territoire du Gouvernement général ne doivent avoir sur eux ou dans leurs bagages ni communications écrites ni imprimés quelconques, sauf toutefois leurs papiers d'identité et passeports ; il ne sera fait exception à cette disposition que pour les voyageurs qui seront porteurs d'une autorisation spéciale et écrite du Gouvernement général, du Département politique, de la Section des banques ou du Chef de l'Administration civile près le Gouverneur général. Seuls le Commissaire général des banques, les bureaux auxiliaires de la Section des banques à Anvers et à Liège et la Section du commerce et de l'industrie près le Chef de l'Administration civile ont le droit d'accorder l'autorisation d'emporter des papiers d'affaires et autres papiers du même genre. — Au surplus, les voyageurs peuvent toujours se faire envoyer par la poste, au lieu de destination de leur voyage, les papiers dont ils ont besoin.

Toute infraction au présent arrêté sera punie d'une peine d'emprisonnement de police ou correctionnel d'un an au plus ou d'une amende pouvant atteindre 4000 francs. La peine d'emprisonnement et l'amende pourront être appliquées simultanément. Les infractions seront jugées par les tribunaux militaires, ou dans les cas

peu graves, par les autorités militaires allemandes qui prononceront des peines de police.

Bruxelles, le 1^{er} avril 1916.

Condamnations. — Par jugement du tribunal de campagne, rendu et confirmé le 14 mars 1916, ont été condamnés : 1) pour tentative de trahison commise pendant l'état de guerre, Nelly Gabriel, de nationalité belge, à 8 ans de travaux forcés ; 2) pour avoir contrevenu à l'arrêté du 19 septembre 1914 du gouverneur de Namur et à l'art. 4 de l'arrêté du 12 octobre 1915 du Gouverneur général, en ne prévenant pas l'autorité allemande du séjour du capitaine François Evrard, bien que ce séjour leur fût connu, ou en ayant donné asile à cet officier : Désiré Lambert, bourgmestre à Chooz, à 3 ans de prison ; Désiré Lambert, clerc de notaire à Chooz, à 5 ans de prison ; Eugène Chauvier, ouvrier à Hargnies, à 2 ans de prison ; Jules Yon, cabaretier à Haybes, à 4 mois de prison ; Charles Collin, à Chooz, à 4 mois de prison ; son épouse Amélie, née Bodet, à 2 mois de prison ; Irma Yon, née Hamade, à Haybes, à 1 mois de prison ; Alfred Deloitte, comptable à Chooz, à 1 mois de prison ; Alphonse Pirot, ouvrier à Hargnies, à 1 mois de prison ; Xavier Collin, ouvrier à Hargnies,

292

Hollande. — Une déclaration des Alliés.

Le ministre de France en Hollande a officiellement assuré au gouvernement néerlandais que ni la France ni ses alliés n'avaient jamais songé à violer la neutralité des Pays-Bas.

Le ravitaillement. — On annonce officiellement que, par suite des difficultés éprouvées pour le ravitaillement en farine, on ne pourra plus cuire, à l'avenir, que des pains faits avec de la farine mélangée.

A propos du «Tubantia». — A l'occasion de la résolution adoptée par le «Conseil de la navigation», au sujet du naufrage des vapeurs «Tubantia» et «Palmeng», le *Nieuwe Rotterdamse Courant*, demande énergiquement au gouvernement hollandais de prier les gouvernements qui ont contesté avoir torpillé ces navires de vouloir bien l'aider dans la recherche de la solution de cette énigme et de lui communiquer les raisons qui les ont amenés à décliner leur responsabilité dans cette affaire.

Grève de matelets terminée à Rotterdam. — La grève qui avait éclaté parmi les matelets de la ligne Holland-Amérika est terminée. La direction a satisfait à toutes les demandes des grévistes à cause de la nécessité urgente d'approvisionner la Hollande en blé.

Danemark. — La question des loyers. — Le ministre de l'intérieur vient de soumettre au Folkething un projet de loi en vertu duquel le loyer des habitations, composé de quatre pièces maximum, ne peut être augmenté, dans toutes les villes du royaume de Danemark, qu'après approbation de la commission communale des loyers. Cette commission sera composée de propriétaires et de locataires choisis par l'administration communale et d'un président désigné par les tribunaux.

Grèce. — A la Chambre.

La séance de lundi de la Chambre grecque fut assez agitée par suite du remaniement dans le ministère des finances. Le gouvernement a posé la question de confiance et a obtenu une majorité de 200 voix sur les 206 votants.

Mandchourie. — Nouvelles voies ferrées russes. — Le Times annonce que le gouvernement chinois vient de céder à la Banque russo-chinoise la construction d'un chemin de fer de Kharbine à Blagovestchensk, avec un embranchement allant de Mergen à Tzitsikar. Il s'agit donc d'une ligne qui rejoindra la ligne de l'Amour au Transsibérien, à travers la Mandchourie septentrionale. On fait remarquer que ces voies nouvelles exerceaient une action favorable sur la pénétration politique et commerciale de la Russie, dans la Mandchourie. Elles accroissent également l'importance stratégique de Kharbine qui devient un nœud de voies ferrées précieuses au cœur de ce pays.

Chine. — A Tschokiang. — Shanghai. — L'indépendance de Tschokiang a été déclarée.

SUR MER. — Christiania. — Le vapeur «United States» a été agité à Kirkwall où toutes les lettres et les valeurs postales ont été saisies, par contre, on n'a pas touché aux colis postaux.

Le «Matin» annonce de Boulogne, que le navire français «Jeannette» qui avait pris la mer pour se rendre à la pêche, a été coulé devant le port par un sous-marin allemand. L'équipage est sauvé.

Londres. — (Reuter). — Lloyd's annonce de l'«Huro» que le vapeur suédois «Murjak» (2335 tonnes), en route avec un chargement de houille de Philadelphie à Narvik, a été coulé par suite d'une explosion. L'équipage est sauvé.

Barcelone. — Le vapeur hollandais «Daverniere» vient d'entrer dans le port amenant 9 matelets du voilier russe «Imperator» qui a été torpillé par un sous-marin austro-hongrois.

La *Nieuwe Rotterdamse Courant* annonce que, d'après une information de Lloyd, le vapeur «Alacrité», qui est parti le 29 mars, du Havre, en destination de Swansea, est porté manquant.

Note de l'Allemagne aux Etats-Unis

En réponse à la demande d'explications formulée par le gouvernement des Etats-Unis au sujet des attaques dirigées contre les vapeurs «Sussex», «Manchester Engineer», «Englishman», «Pierwilde» et «Eagle Point», la note suivante a été transmise, le 10 avril, à l'ambassade américaine à Paris :

1° Cas du vapeur anglais «Berwindvale». — Un vapeur qu'on a supposé être le «Berwindvale» a été rencontré par un sous-marin allemand dans la soirée du 16 mars à proximité du phare de Bullrock, à la côte irlandaise. Dès qu'il a aperçu le sous-marin à la surface de l'eau, il a changé de direction et s'est éloigné; invité par un coup de feu à stopper, il n'a pas tenu compte de cet avertissement, mais a éteint toutes ses lumières et a tenté de s'échapper. A la suite de cette tentative, il a été bombardé jusqu'au moment où il a stoppé; il a alors descendu plusieurs canots sans même y avoir été invité. L'équipage ayant embarqué dans les canots, et un temps suffisant lui ayant été laissé pour s'éloigner, le navire fut coulé. On n'a pu établir le nom du vapeur. Même à l'aide des indications fournies par l'ambassade des Etats-Unis, il n'est pas possible de dire avec certitude que l'incident ainsi décrit se rapporte au «Berwindvale». Toutefois le vapeur coulé étant tout comme le «Berwindvale» un vapeur-citron, on pourrait admettre l'identité des deux navires. Encore, en ce cas, l'affirmation que le «Berwindvale» aurait été torpillé sans avertissement serait-elle en contradiction avec les faits.

2° Cas du vapeur anglais «Englishman».

Ce vapeur a rencontré le 24 mars, à environ 20 milles marins à l'ouest d'Islay, un sous-marin allemand qui l'a sommé de stopper en tirant deux coups de feu d'avertissement. Ayant continué sa route sans s'occuper de l'avertissement, il fut rejoint après une assez longue poursuite par le sous-marin, qui le força de stopper par le

feu de son artillerie. Il a alors, sans nouvel avertissement, descendu ses canots. Après s'être assuré que l'équipage avait embarqué dans les canots et s'était éloigné, le commandant allemand a coulé le vapeur.

3° Cas du vapeur anglais «Manchester Engineer».

L'enquête ouverte n'a pu établir, jusqu'à présent, si l'attaque contre ce vapeur, laquelle, d'après les déclarations faites du côté américain, a eu lieu le 27 mars à hauteur du Waterford, est le fait d'un sous-marin allemand. Les indications au sujet du lieu et de l'heure de l'incident ne fournissent pas d'explications suffisantes à l'enquête. Il est donc désirable que des indications plus précises au sujet du lieu, de l'heure et des circonstances concomitantes de l'attaque signalée au gouvernement américain nous soient fournies, pour que notre enquête puisse être menée à bonne fin.

4° Cas du vapeur anglais «Eagle Point».

Le 28 mars dans la matinée, à environ 100 — et non pas 130 — milles marins de la côte sud-occidentale d'Irlande, un sous-marin allemand, au moyen d'un signal et d'un coup de feu, a invité ce vapeur à stopper, mais il a continué sa route. Le sous-marin l'a alors pris sous son feu jusqu'au moment où il a stoppé et a descendu, sans nouvelle injonction, deux canots dans lesquels l'équipage a pris place. Après s'être assuré que les canots, qui avaient hissé leurs voiles, s'étaient éloignés, le commandant allemand a coulé le vapeur. A ce moment, il soufflait un vent nord-ouest d'une force de 2, non de 10 mètres; on constatait un léger mouvement de la mer et non pas — une mer houleuse — comme il est dit dans l'exposé américain. Les canots, en outre, avaient l'aspect fondé d'être vite recueillis, l'endroit du torpillage se trouvant sur une route très fréquentée par la navigation. Si l'équipage du vapeur ne s'est servi pour se sauver que de deux canots, il en porte seul la responsabilité, car sur le vapeur se trouvaient, ainsi que le sous-marin a pu le constater, au moins encore quatre grands canots.

5° Cas du vapeur français «Sussex».

La question de savoir si le vapeur «Sussex», de service dans la Manche, a été endommagé ou non par un sous-marin allemand, a été rendue extraordinairement difficile par le fait qu'en ne possédant aucune indication précise au sujet du lieu, de l'heure et des circonstances concomitantes de la perte du navire, et qu'il n'a pas été possible de s'en procurer avant le 6 avril une photographie. Par suite, l'enquête a dû être étendue à toutes les opérations qui ont eu lieu le jour indiqué, c'est-à-dire le 24 mars, dans la Manche à proximité de la route maritime de Folkestone à Dieppe. Dans cette région, à peu près au milieu des eaux anglaises de la Manche, un sous-marin allemand a rencontré le 24 mars une longue embarcation noire, sans pavillon, à cheminées grises, portant une petite superstructure grise et deux mâts élevés. Le commandant allemand a eu la conviction formelle qu'il avait devant lui un navire de guerre, à savoir un placeur de mines de la classe anglaise «Arabic» récemment construite. Il a puisé sa conviction dans les éléments suivants : a) le pont du navire, tout droit de bout en bout; b) sa forme identique à celle des navires de guerre dont la proue s'incline obliquement vers l'arrière et vers le bas; c) sa couleur qui était celle des navires de guerre; d) sa grande vitesse, d'environ 18 milles marins; e) la circonstance que le navire ne faisait pas route vers le nord des bouées entre Dungeness et Beachy-Head, qui est, d'après de nombreuses observations concordantes des sous-marins allemands, la voie habituelle des navires marchands, mais qu'il se tenait au milieu du canal, à peu près à la hauteur du Havre.

Le sous-marin a torpillé le navire à 3 h. 55 de l'après-midi (heure de l'Europe centrale), au sud-est du banc de Bullrock.

La torpille a touché et provoqué dans l'avant du navire une explosion si forte, que toute la partie d'avant jusqu'au pont a été arrachée. Cette explosion particulièrement forte permet de conclure avec certitude que d'importantes quantités de munitions se trouvaient à bord. Le commandant allemand a fait une esquisse du navire attaqué par lui : deux reproductions de cette esquisse sont annexées. La reproduction du «Sussex» également annexée en deux exemplaires, est la reproduction photographique d'une illustration du journal anglais *Daily Graphic* du 27 mars. La comparaison de l'esquisse et de cette illustration montre que le «Sussex» n'est point identique au navire torpillé : la différence qui apparaît dans la position de la cheminée et de la forme de la proue est spécialement frappante.

Aucune autre attaque de sous-marin allemand n'a eu lieu pendant le laps de temps dont il peut s'agir pour le «Sussex» sur la route de Folkestone à Dieppe. Dans ces conditions, le gouvernement allemand pense qu'il faut attribuer les avaries causées au «Sussex» à une autre cause qu'à l'attaque d'un sous-marin allemand. A titre d'éclaircissement, il est peut-être utile de signaler que, dans les seules journées des 1^{er} et 2^e avril, les forces maritimes allemandes n'ont pas détruit moins de 26 mines anglaises. D'une manière générale, tous les navires fréquentant cette région sont menacés par des mines flottantes et des torpilles non coulées. A la côte anglaise, ils sont, en outre et de plus en plus, menacés par des mines allemandes dirigées contre les forces maritimes ennemies.

Si le gouvernement américain avait à sa disposition d'autres pièces pour apprécier le cas du «Sussex», le gouvernement allemand le prierait de bien vouloir les lui communiquer en vue de pouvoir en faire également l'objet d'une enquête. Dans le cas où des divergences de vues viendraient à se produire dans cet ordre d'idées entre les deux gouvernements, le gouvernement allemand se déclare prêt dès maintenant à soumettre les faits à l'arbitrage d'une commission d'enquête mixte, conformément au titre 3 de la Convention de La Haye du 8 octobre 1907 relative à l'aplanissement pacifique des conflits internationaux.

(G) LAGOW.

DERNIÈRE HEURE

Espagne. — Sur mer. — (Barcelone, le 14, Havas). — On annonce de Palma (Majorque) : Le navire «Jaimell» a rencontré et recueilli une barque de sauvetage contenant des naufragés appartenant à l'équipage du vapeur français Vêga (2957 tonnes) et qui venait de Bahia. Le «Vêga» rencontré un sous-marin qui avait coulé un vapeur anglais de 10.000 tonnes et un voilier russe. Le commandant a accordé quelques minutes pour permettre à l'équipage de se sauver; puis il fit lancer une torpille et deux coups de canon et le «Vêga» sombra rapidement. Le «Vêga» était le navire qui avait sauvé cent quarante-trois passagers du vapeur espagnol «Prince des Asturies». L'équipage du «Vêga» se composait de trente-trois hommes.

(Barcelone, le 14, Havas). — Le vapeur «Villena» vient d'arriver ayant à son bord 5 officiers et 21 matelets du vapeur anglais *Argus* (2338 tonnes). On ne sait ce qu'est devenu le reste de l'équipage. Le vapeur *Mallaka* vient d'arriver de Palma. Il a recueilli l'équipage du vapeur anglais «Orlek Head» (1945 t.) qui a été coulé.

Japon. — Une conspiration au Japon. — Le «Rouskio Slovo» apprend de Tokio que l'enquête judiciaire au sujet de l'attentat commis contre le comte Okama a démontré que l'instigateur de la conspiration, le rédacteur Fukuda, avec neuf complices qui sont aux mains de la justice — plusieurs d'entre eux sont prêtres de Bouddha — avaient projeté d'assassiner M. Okama, M. Jusakij, le ministre de justice, et M. Katana, ministre de la cour. Ils s'étaient procurés des bombes sous le prétexte qu'ils en avaient besoin contre les révolutionnaires chinois.

Revue de Presse

Aux Etats-Unis. — Du *Scientific American* (New-York). — «Un nouveau parc national vient d'être fondé aux Etats-Unis. Un arrêté du président Wilson décide qu'une bande de terre de l'Utah, qui est extraordinairement riche en fossiles deviendra un «National monument». D'après les constatations des savants, en trouvant dans le nouveau parc des squelettes de reptiles préhistoriques, en nombre considérable et dans un excellent état de conservation. Aussi le Gouvernement a-t-il interdit les fouilles qui ne peuvent servir que des intérêts particuliers, désormais toutes les pièces trouvées deviendront la propriété de l'Etat et seront réunies en un musée national. Le mérite de la découverte revient au professeur Douglas, directeur du Musée Carnegie, à Pittsburgh, qui depuis 1909 a consacré un grand nombre d'études à cette région de l'Utah. Il lui fallut une grande persévérance, car les premières fouilles qu'il entreprit furent infructueuses. Il dut continuer pendant fort longtemps avant de trouver le squelette complet d'un dyonosaure, qui constitue, paraît-il, une vraie merveille du genre. Une fois ce résultat acquis, le travail fut organisé sur une base très large.

Des fouilles systématiques furent entreprises par des équipes d'ouvriers prudents. Découvrit-on un os qui ne semble plus très solide, on le recouvre d'une couche de plâtre. En parcourant le parc, on se heurte continuellement à de petits tas de plâtre, qui recouvrent les extrémités saillantes d'os que l'on déterrera plus tard. Chaque pouce de terrain est exploité; le professeur Douglas a établi une carte indiquant exactement l'endroit où chaque os a été trouvé. La plus précieuse découverte est celle d'un brontosaurus, qui était tout-à-fait intact. On déblaya le terrain autour de lui, de façon à le faire apparaître en relief. Il mesurait 25 m. 5 de longueur et 5 m. de hauteur. Mais il est rare de retrouver des animaux préhistoriques aussi bien conservés; très souvent il faut reconstituer l'animal au moyen d'os épars. Ces fossiles ont été amenés dans l'Utah par un grand fleuve qui charriait les cadavres. Peu à peu, le lit du fleuve tari s'est rempli d'une couche de sable qui devint de plus en plus épaisse. Puis une secousse sismique ébranla toute la région et dispersa les ossements. Une série d'effondrements contribua encore à accroître ce gâchis dans le seul but apparemment de donner «du fil à retordre» au professeur Douglas.

A Messieurs les accapareurs. — La plaie des accapareurs semble décidément être un fléau international, une sorte de «main noire» dont les statuts, strictement observés, prévoient l'application de méthodes identiques quel que soit le pays où «ces messieurs» exercent leur lucrative industrie.

M. Charles Bouet leur administre, dans l'*Humanité*, une «friction» peu commune, en un article où sont stigmatisées des méthodes que nos lecteurs connaissent certainement pour en avoir été et être encore les victimes.

Nous extrayons le passage suivant de cet article :

«J'ai narré, dans un précédent article, l'histoire de 4000 litres de vin, dont le prix s'était accru de 152.000 francs, profit qui avait été partagé plus ou moins honnêtement par cinq intermédiaires. Qu'on ne croie pas qu'il soit ici question d'un cas isolé; loin d'être une exception il forme même un principe à application graduée. Cette règle trouve également son application dans le commerce du cidre et des pommes de terre comme d'ailleurs dans celui des denrées et des boissons dont l'avarie ne survient qu'à longue échéance. Les spéculateurs ne se contentent pas d'acheter le vin au moment de la vendange, de le vendre et revendre à des prix toujours plus élevés. Ils l'achètent «sur pied», c'est-à-dire bien avant que le raisin ne soit arrivé à maturité. Depuis un mois déjà, la prochaine récolte en vin a été rafiée pour la spéculation. Au début, le prix de l'hectolitre oscillait entre 38 et 40 francs. Aujourd'hui, il monte déjà à 45 francs. Jusqu'aux vendanges, le vin aura certainement changé plusieurs fois de propriétaire et canotierement de main :

Indes. — Une visite du gouverneur américain des Philippines aux Indes Néerlandaises. — Une dépêche de Weltevreden (Java) au *Telegraaf* annonce l'arrivée à Tandjong Priok du gouverneur américain des Philippines.

Cette visite qui avait été annoncée il y a quelque temps par la presse hollandaise et qui coïncide avec l'installation du nouveau gouverneur-général des Indes Néerlandaises, ne manque pas de signification politique. En effet, à la rapprocher des excellentes relations existant entre les Etats-Unis et les Pays-Bas, relations qui se sont affirmées à plusieurs reprises par les marques de bienveillance, données par la grande république américaine à nos voisins d'Outre-Mer, il semblerait que ces deux Etats poursuivent une politique de solidarité relativement à leurs colonies voisines en Extrême-Orient. Une pareille politique serait, on le conçoit aisément, d'une portée capitale quant à l'avenir des Indes Néerlandaises, et serait à même d'apporter une entrave sérieuse à la réalisation des appétits qui se sont fait jour dans certains milieux expansionnistes japonais. Elle pourrait avoir de plus une forte répercussion sur la politique européenne de la Hollande. En effet, les événements de ces derniers quinze jours ont montré que la Hollande, décidée à maintenir inébranlablement sa neutralité, pourrait bien se trouver quelque jour en conflit avec l'Angleterre, par suite du resserrement du blocus décrété par ce pays. Il va de soi que l'attitude à prendre éventuellement par le gouvernement néerlandais serait plus aisée, s'il réussissait à créer une situation qui sauvegarderait ses colonies contre toute entreprise.

résumé : enrichissement de quelques gros. Il en est de même pour le cidre. En temps de paix, le jeu serait dangereux, mais à raison du nombre toujours croissant de demandes, pendant la guerre, les acheteurs n'y regardent pas de si près. Les acheteurs de cidre sont donc également très nombreux. Ce qu'en achète sans maintenant on ne l'obtiendrait plus tard qu'à des prix «plus élevés». Cela s'appelle parer aux fluctuations des prix. Résultat : le cidre qui coûtait de 20 à 30 francs le quart de tonne (barrique de 150 litres), coûte actuellement déjà 72 francs.

La France adopte l'heure Centrale.

M. Charles Nordeau, l'éminent astronome de l'Observatoire de Paris expose les avantages de cette réforme aux lecteurs du «Matin».

On discute fort au sujet du projet de loi de M. Honnorat, qui veut qu'à partir du 10 avril toutes les pendules de France soient avancées d'une heure pendant la durée de la guerre. Les uns tressaillent à cet honorable député des couronnes d'athlètes, auxquelles les autres mêlent les épines de leurs querelles. A la vérité, il ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Car si quelque chose en cette affaire honore M. Honnorat, c'est d'avoir présenté cette loi, mais non d'en avoir eu l'idée.

C'est, en effet, le «Matin» qui le premier a accoché dans la presse ce grelot qui présentement fait tant de bruit.

L'idée d'avancer d'une heure l'heure légale de l'Europe occidentale a d'abord été émise par un savant hollandais, le professeur Huhrecht, mort il y a quelques semaines sans avoir eu la joie de voir réaliser cette conception si juste et si ingénieuse.

Les avantages de ce projet sont clairs : il est évident que les agriculteurs mis à part, qui seuls règlent leur vie sur les heures du lever et du coucher du soleil notre vie sociale est réglée sur la pendule, non sur la marche réelle du soleil. La preuve, c'est qu'à Nancy et à Brest les mêmes heures correspondent aux mêmes occupations dans les industries, les administrations, les familles, bien que le soleil se lève et se couche dans la première de ces villes 43 minutes plus tôt que dans la seconde. Une autre preuve est que les bureaux de poste qui ouvrent comme on sait de 8 à 20 heures ouvrent et ferment en réalité 10 minutes plus tard depuis qu'on a adopté officiellement l'heure du méridien de Greenwich.

Or, en ce moment, le soleil se lève à 6 heures 15 et se couche à 6 heures 30 à Paris; si donc on avançait les pendules d'une heure, les bureaux de poste useraient de lumière artificielle pendant une heure de moins chaque jour. Ce qui est vrai des bureaux de poste, l'est de la plupart des industries, des administrations et de presque toutes les familles, car nous nous levons presque tous après le soleil et nous couchons bien après lui.

C'est donc par millions que se comptent les économies réalisées par la nouvelle loi sans aucun trouble dans nos habitudes, pu'un petit changement fait aux pendules une fois pour toutes.

On a dit que les relations internationales seront perturbées par cette loi et allégué qu'elle nuirait à la concordance des heures de nos marchés commerciaux et financiers avec celle des marchés étrangers.

C'est absurde et faux. Cette concordance sera au contraire améliorée puisque par cette mesure, qui sera sans aucun doute bientôt généralisée, l'Europe occidentale aura la même heure que les pays qui ont l'heure de l'Europe centrale.

Le seul défaut à mon sens du projet présenté, c'est qu'il ne prévoit cette mesure que pour la durée de la guerre; il faut au contraire qu'elle soit prise une fois pour toutes.

La chambre adoptera certainement ce projet, qui est utile et ne présente d'ailleurs aucun inconvénient scientifique, comme l'a montré devant la commission de la Chambre M. Painlevé, dont on ne contestera pas la compétence.

Echos et Nouvelles

Les cours normaux provinciaux. — La députation permanente du Brabant a fixé aux prochaines vacances de Pâques, la date des examens de capacité, des cours normaux provinciaux, conformément à l'ordonnance du 10 mars 1907.

mie domestique et travaux du ménage, les travaux à l'aiguille, les travaux manuels ainsi que le quatrième degré primaire pour garçons.

Une œuvre liégeoise à Bruxelles.

Le théâtre du Winter Palace, au boulevard du Nord, à Bruxelles, donne depuis hier vendredi, nous mande notre correspondant de la capitale, une revue de notre concitoyen M. Georges Istas. Les répétitions ont marché à souhait et des indiscretions nous permettent d'augurer que *Filèle File* filera des jours de prospérité pour la bonbonnière du boulevard du Nord.

La Vie en Belgique

A LIÈGE

LE CARNET D'UN LIÉGEOIS.

Un jour, en allant chercher votre pain quotidien, vous avez dû attendre quelques minutes de plus que de coutume.

Cela vous a mis de fort méchante humeur et vous ne l'avez pas caché à vos voisins. Avec l'éloquence que l'exaspération donne aux plus faciles, vous avez parlé d'organisation déplorable, de lenteur excessive, de sans-gêne administratif, que sais-je. Vous vous trouvez bien à plaindre, avec vous dit, d'être soumis à de pareilles mortifications, et votre dignité est mise à un bien rude épreuve.

Homme à vue étroite ! Voulez-vous être dérangé ? Voulez-vous vous soucier que vous ayez un privilège, que votre sort est de tous points digne d'envie ? Allez donc un matin sur la place St-Paul, au Bureau de Bienfaisance, et cherchez la référence d'une journée de pain. Les agents vous verrez des gens qui comme vous vont attendre leur pain de chaque jour qui leur est dû comme à vous encore et ils ne le paient point. Mais quelle différence entre votre ennui et leur misère ! Ils sont plusieurs milliers, alors que vous n'êtes qu'un ! Vous avez attendu vingt minutes, ils attendent plusieurs heures. Vous êtes à l'abri, peu couverts, mal vêtus, plus mal chaussés, ils sont livrés aux intempéries. Ils vous font bon gré mal gré admirer les statistiques avec lequel ils supportent leur infortune : vingt fois de quotidiennes humiliations les ont surassés d'une patience qu'est bien près de ressembler à de l'héroïsme.

Non, décidément, ce n'est pas vous qui avez la plus mauvaise part. Mais ce spectacle saura-t-il vous rendre un peu moins égoïste ?

PHÉDON.

JEU DANGEREUX. — Jeudi à midi, la petite Jeanne G..., 11 ans, écailleuse, demeurant rue Pierrousse 136, jouait sur la voie publique près de sa demeure. L'enfant avait attaché une corde au poteau d'un réverbère et se faisait enlever comme autour d'un pas-valant. Soudain, la corde se rompit et la pauvre petite tomba, la tête en arrière, sur le pavé, s'écroulant avec une blessure à sang coulant à l'occiput. La mère arriva, releva la fillette et jugea son état suffisamment grave pour la transporter à l'hôpital des Anglais où elle resta en traitement. (V.)

VOL. — Jeudi soir, des individus, se sont introduits chez Charles R..., rue Pierrousse 2, pendant son absence, et ont dérobé un veston d'une valeur de 25 frs et une couverture de laine. Une enquête est ouverte.

JEU DE HASARD. — La police de la 4^e division, a surpris les nommés Guillaume V... 25 ans, rue de l'Est, Guillaume H... 20 ans, Louis S..., 29 ans, rue d'Awans et Louis H... 43 ans, rue Bas-Bleux, qui étaient occupés à jouer à des jeux de hasard sur la voie publique. Procès verbal leur a été dressé. (V.)

UNE BONNE CAPTURE. — L'agent Vandorselaer, de service place du Marché, était prévenu par un passant, que deux femmes et un gamin étaient en circulation de fausses pièces de 20 et 50 centimes. L'agent fila le trio, les «enfants» jouant des pièces en cours de route. Mais les faux monnayeurs furent moins prompts dans les mains de la police que la brigade désolée, qui ouvrit une enquête, qu'elle établit qu'il s'agissait des nommés M... Emilie, née à Hasselt le 2 novembre 1887, ménagère, épouse D... demeurant rue des Franchimontois et R... Louise, née à Gothern le 2 mars 1894, ménagère, demeurant rue St-Léonard. Ces deux femmes, achetaient dans les magasins de notre ville, de menus objets qu'elles payaient avec des fausses pièces de 0,25 fr. Elle se faisaient accompagner de l'enfant de la première, D... Jean, âgé de 8 ans, qui faisait aussi de nombreux achats, toujours payés avec de la fausse monnaie. Au moment de leur arrestation; les intéressées ont encore été trouvées en possession de plusieurs fausses pièces. L'instruction a établi que ces fausses pièces étaient fabriquées depuis plusieurs semaines et plusieurs fois chaque semaine, par le mari de la première, D... Camille, né à Poperinghe en 1888, ouvrier houlleur, demeurant en concubinage, rue St-Léonard avec la seconde des femmes en question. Le sieur D... qui travaille dans un atelier de la banlieue où il gagne 4 frs. 40 par jour, a été arrêté à son retour du travail et interrogé par le chef de la sûreté, à qui il n'a pu nier les faits lui reprochés. Une perquisition pratiquée en la demeure de D..., a fait découvrir du zinc et de la terre à moulage qui lui servaient pour la fabrication de fausses pièces. Au moment de leur arrestation, les deux femmes ont été trouvées porteuses de différents objets, chemise, savon, etc., etc. qu'elles venaient d'acheter en ville. Tous ces objets ainsi que l'argent que les prévenues possédaient ont été saisis et les intéressées ainsi que D... ont été mis à la disposition de M. le Procureur du Roi. (V.)

CINÉMA MONDAIN. — Son frère nique, grand drame sentimental en 4 parties. — Reine de nuit, drame réaliste en 5 parties, avec Henry Porten. — C'était écrit, grand roman d'amour en 5 parties. — Werther, épisode tragique d'après l'œuvre de Goethe interprété par Garnier de la Comédie Française. — Une dette, drame en 3 parties. — Tontoin et son âne, comique. — Roger la Honte, grand drame.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES DU VIEUX-LIEGE. — Dimanche des Rameaux 16 avril ordonné de Chertal. Ha-

Vie, Richelle, Argenteau, etc. D. 30
Place Cornueuse à 8. h. 30
de Hermelle (tram de Vivigny, 5)
h. précises.
Mardi 18, les chantoirs, etc., des bois de
et de Plomieux, départ à 8 h. 30,
du tram à Streupas.
Environ en Ardennes (Melle, Roche-
Lubin, Paliseul, Bertrix). Départ le Sa-
int (logement à Haveray). S'infor-
mer auprès de M. l'Archiviste, 35, rue Pé-
tite, Liège.
LA HONTE. — Est-il encore
un qui n'ait pas assisté à une repré-
sentation du célèbre drame, étonnant
d'actualité? L'occasion unique et actuelle-
ment offerte au public amateur d'éléments
dramatiques. C'est en effet au Théâtre mon-
dial, rue de la Régence, qu'il peut voir dé-
rouler, toutes les péripéties des plus
grandes aventures dramatiques de ce
siècle dont le succès n'est plus à faire.
LES BATEAUX MOUCHES. — A da-
vantage de ce spectacle il y aura, dans chaque sens,
un plus des bateaux-mouches
Huy.
L'UNION DES PLOMBIERS 2IN-
TEURS. — La Commission s'est occupée
de l'organisation d'un cours. La bran-
che qui est directement affectée à cette
profession, surtout actuellement, est bien
celle du chauffage.
Les cours auront lieu dans la Salle de
notre Ecole de Plomberie.
Ils commenceront le Lundi 1^{er} Mai à 7
heures du soir, et chaque séance durera 3
heures approximativement. Ils se poursuivront
tous les lundis, à la même heure,
pendant trois mois consécutifs, laps de temps
nécessaire pour l'exécution du programme
complet.
A chaque séance, le professeur distribuira
le texte imprimé, les planches et les
dessins relatifs au cours, ce qui constituera
la lecture, un véritable manuel de chauf-
fage.
Les conditions d'adhésion ont été arrêtées
à 7 fr. 50 par mois par auditeur, à payer
mensuellement et anticipativement, plus
2 francs, une fois payés, représentant
le matériel des imprimés, planches et dessins.
Les membres de l'Union qui ne pour-
ront ou ne désireront pas suivre le cours,
ont la faculté de prendre inscription pour
leur fils (un ou plusieurs), au même titre
qu'un élève et s'y assurant annuellement
d'après à titre personnel concernant les
distributions à payer.
Afin de nous initier à l'importance d'un
cours de chauffage, que Monsieur A. Pede-
ryna résumé d'une façon simple, d'une
compréhension extrêmement facile, mise à
la portée et spécialement rédigée pour les
hommes de métier de notre genre, à l'ex-
ception de tout calcul compliqué en diffi-
cile technique; il a bien voulu se mettre à
notre disposition pour donner une CONFÉ-
RENCE préalable, au cours de laquelle il
développera, outre la question du chauffage
suprême dit, celle de ses rapports avec
la plomberie sanitaire et la distribution
d'eau chaude.
Cette conférence, qui revêtira un haut
caractère d'intérêt, sur lequel nous croyons
utile d'insister, aura lieu le dimanche 18
mai, à 10 h. 30, dans la salle de théâtre
de l'Ecole de Plomberie.
La présence à la conférence n'entraîne
nullement l'obligation de prendre inscrip-
tion au cours de chauffage, c'est pourquoi
nous espérons y voir tous nos membres
réunis.
A l'issue de la conférence, des membres
de notre Commission se tiendront dans le
bureau du Comité de l'Ecole, pour recevoir
les inscriptions définitives des membres qui
ont déjà adhéré ainsi que les inscriptions
nouvelles et le premier versement men-
suel anticipatif, majoré des deux francs
redits.

Timbres en Caoutchouc, 127
A. FLEURY 1548
OBLIGATIONS, ACTIONS
Payement immédiat 44, RUE PORT D'AVANT, 44
Dimanche de 9 à 1, Semaine de 9 à 6 h.

Théâtre Trianon
18, Boulevard de la Sauvenière, 18
LIÈGE
Bureau: 8 h. 15. Rideau: 7 h. 15
Jeudi 13, Dimanche 16, Lundi 17 Avril
LE PETIT DUC
Opéra-comique en 3 actes
de MM. Meilhac et Halévy
Musique de Charles Lecocq

FEUILLETON DU **Télégraphe** N° 7
ARSÈNE LUPIN
Gentleman-cambrioleur
par Maurice LEBLANC
Cette lettre bouleversa le baron Cahorn.
Signée de tout autre, elle l'eût été consi-
dérablement alarmé, mais signée d'Arsène
Lupin.
Lecteur assidu des journaux, au courant
de tout ce qui se passait dans le monde en
fait de vol et de crime, il n'ignorait rien
des exploits de l'infatigable cambrioleur.
Certes, il savait que Lupin, arrêté en Amé-
rique par son ennemi Ganymard, était bel
et bien incarcéré, que l'on instruisait son
procès — avec quelle peine! — Mais il
savait aussi que l'on pouvait s'attendre à
tout de sa part. D'ailleurs, cette connais-
sance exacte du caractère, de la disposition
des tableaux et des meubles, était un indice
des plus redoutables. Qui l'avait renseigné
sur des choses que nul n'avait vues?
Le baron leva les yeux et contempla la
petite figure de l'homme, son pié-

Les POUDRES de COCK
guérissent toujours parfaitement toutes
les maladies de l'estomac, du foie et des
intestins; elles donnent l'appétit et font
digérer. C'est un remède radical. F.5675
2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Maison FRITZ
Fournisseur de la ville de Liège
Place de la Cathédrale, 1
La mesure exacte et scienti-
fique de toutes les vases,
nymphe, thermomètre, etc.,
au moyen de l'
Autopique "FRITZ",
Optimètre universel. 2007

EN PROVINCE
COINTE. — Conférence. — Ce diman-
che, 3 h., M. Félix Ducloux parlera à l'A-
sile de la Vieillesse de la « L'enseigne-
ment pratique des semis », Tombela
gratuite à l'issue de la conférence. (O.)
GRIVEGNE. — Ravitaillement.
Du lundi 17 au samedi 22 Avril, on distri-
buerait du saindoux à raison de 200 gr. par
personne.
Le pétrole. — Le 25 Avril, il y aura dis-
tribution gratuite de pétrole à raison de 1 litre par
ménage et au prix de 0,55 fr. le litre. (Z.)
CHENLE. — Foire aux chevaux. — A
l'occasion des fêtes de Pâques, le Lundi 24
avril, de 8 h. à 10 h. de relevée, aura lieu
une foire aux chevaux. Elle est organisée
sous les auspices de l'Administration Com-
munale. Elle se tiendra place du Cimetière.
Du pétrole. — Lundi 17 Avril, aura lieu
une distribution de pétrole. Le prix est de
0,55 fr. le litre.
SERANG. — Conférences. — Le Comité
d'éducation ouvrière organise ses deux pro-
chaines conférences dimanche 22 h. et
jeudi 24 h. La première est intitulée « L'Emulation
prolétarienne », par M. Joseph Merlot, échevin
des finances. La seconde, par M. Elise Dieu
chef du corps communal d'inspection médi-
cale. L'entrée est absolument gratuite. (Y.)
IVOZ-RAVET. — Concert. — L'ami-
cale, avec les concours d'artistes distingués,
organise pour ce dimanche à 5 h. en la
salle J. Commune un magnifique concert
au profit de l'œuvre du vêtement. Au pro-
gramme : Les crochets du père Martin.
drame en 3 actes et *Monsieur Grignac*, co-
médie vaillonne en 2 actes de L. Mauberge.
Un brillant intermède terminera la soirée.
Entrée générale de 0,25 contre remise d'un
billet de tombola. (F. D.)
EPAUV. — Musée. — Jeudi matin,
vers 6 h. 30, le batelier Pium Jules, a re-
tiré des eaux de la Meuse, au quai de Mari-
haye, le cadavre d'un inconnu âgé de 40 à
45 ans. Le corps, qui avait séjourné plu-
sieurs semaines dans l'eau était méconnaissable
et se trouvait dans un état de décom-
position avancée. Le cadavre a été trans-
porté à la morgue, rue Glacière. M. Nottet,
commissaire de police adjoint, a fait l'ex-
quête d'usage.
VIEMME. — Vol. — Un vol assez im-
portant a été commis, dans la nuit de jeudi
au vendredi de M. L., à Viemme. Trem-
pant la surveillance des deux chiens de
garde, des malfaiteurs se sont introduits
dans les étables. Ils ont tué deux porcelets
et les deux moutons et emporté le tout
dans une charrette qui les attendait le long
de la route. Deux autres porcelets se sont
sauvés et sont restés le lendemain dans
la matinée. On ne connaît que peu de ren-
seignements quant aux auteurs de ce forfait.
WARDIMME. — Ravitaillement. — Les
cultivateurs producteurs de betteraves dési-
reux de recevoir du sulfate d'ammoniaque
sont priés de se faire inscrire au bureau in-
diquant les surfaces emblavées en better-
aves sucrières et fourragères et la quantité
de sulfate qu'ils désirent recevoir.
LIGNEY. — Vol. — Un vol a été com-
mis, dans la nuit de jeudi, au préjudice
d'un petit fermier qui habite à l'écart dans
la campagne de Ligny. Des voleurs ont
forcé les portes des étables et ont emmené
une chèvre et une brebis ce qui représente
déjà une somme assez rondelette. On re-
cherche activement les coupables. (R.G.)
VERVIERS. — Le retrait des Bons de
commune. — Nous avons relaté la mesure,
prise par le Conseil communal, correspon-
dant à un nouvel emprunt de 300.000 fr.,
de retirer de la circulation les bons de 20,
5, 2, 1 franc et de 50, 25 et 10 centimes.
Actuellement, on n'accepte plus, en
paiement, que ces coupures, ainsi que les
bons de chômage ou la monnaie belge et
allemande, non seulement aux magasins de
ravitaillement ou de distribution de denrées
alimentaires, mais, pour tout paiement, à
l'abbattoir communal et à la livraison de

destal abrupt, l'eau profonde qui l'entoure,
et haussa les épaules. Non, décidément, il
n'y avait point de danger. Personne au
monde ne pouvait pénétrer jusqu'au sanc-
tuaire inviolable de ses collections.
Personne, soit, mais Arsène Lupin?
Pour Arsène Lupin, est-ce qu'il existe des
portes, des ponts-levis, des murailles? A
quoi servent les obstacles les mieux ima-
ginés, les précautions les plus habiles, si
Arsène Lupin a décidé d'atteindre tel but?
Le soir même, il écrivit au procureur de
la République à Rouen. Il envoyait la
lettre de menaces et réclamait aide et
protection.
La réponse ne tarda point : le nommé
Arsène Lupin étant actuellement détenu à la
Santé, surveillé de près, et dans l'im-
possibilité d'écrire, la lettre ne pouvait
être que l'œuvre d'un mystificateur. Tout
le démontrait, la logique et le bon sens,
comme la réalité des faits. Toutefois, et
par excès de prudence, on avait commis un
expert à l'examen de l'écriture, et l'expert,
déclarait que, malgré certaines analogies,
cette écriture n'était pas celle du détenu.
« Malgré certaines analogies », le baron
ne retint que ces trois mots effrayants, où
il voyait l'aveu d'un doute qui, à lui seul,
aurait dû suffire pour que la justice inter-
vint. Ses craintes s'exaspérèrent. Il ne

farine par la Ville aux boulangers. Ceux-
ci sont obligés d'exiger de leur clientèle des
bons de Verviers ou à s'en procurer près
des Changeurs. Or, la prime sur ce change
est, au minimum de un pour cent. C'est
donc une perte sensible pour ces commér-
çants. N'y aurait-il pas moyen de remédier
à cette situation qui ne fait qu'empêcher et
entraver fortement le commerce?
Au Ravitaillement. — Après les bou-
cheries et les boulangeries, voici que le
magasin central de ravitaillement de la rue
de la Station refuse le plein payement
que les valeurs suivantes, bons de la Ville
de Verviers, monnaie légale belge ou
allemande, bons de chômage et du bureau
de bienfaisance de Verviers. (G.S.)

CHRONIQUES
Théâtre
Théâtre Trianon. — *Le Petit Duc*.
Meilhac et Halévy! Quoique Offenbach se
collaborât plus et que cet ouvrage s'efface
parmi les productions secondaires de l'opé-
ra d'opéra, on y joint pourtant l'œuvre
de cette impression de constante homogé-
nité et de forme équilibrée dans tous les
éléments qui témoignent autant de plein
épanouissement que de la perfection. Les
types se dessinent avec précision et les
situations s'agencent avec une discrète
prestesse; le dialogue est entrainé dans la
judicieuse poursuite et l'éclatante fraîcheur
de son infatigable nouveauté; à cette
mignonne et naïve façon de deux jouven-
ceaux, dont le mariage diplomatique doit
puis exaspérer la passion comédie et sou-
gueuse, mêlée de discrète et gaillarde ingé-
nuité de leur fantaisie parodique. Et
Charles Lecocq illustre les péripéties avec
la mélodieuse distinction et le souci pitto-
resque de sa musique.
M. Deheselle interprète à merveille
tout le répertoire de Meilhac et Halévy, car
il fixe la caricature avec une compréhen-
sion lucide et originale du personnage et
une accentuation rebelle et vigoureuse des
traits qui détaillent son avec une très adro-
ite simplicité la physionomie de Nicolas
Frimousse, pédagogue saturé de sciences
paternelles, dont l'impassible insignifiance
se réfugie toujours derrière ses bouquins.
M^{lle} Mativa a campé le duc de Parthenay
et les trop bégayantes aventures de son ap-
prentissage de la vie avec beaucoup d'intel-
ligence du texte et une seule justesse dans
ses expressions; elle a chanté les couplets
avec un relief abondant et spirituel. M.
Nadin a représenté avec correction et une
voix sûre et ample la vaillante et gaillarde
gouvernante de Montlandry. M^{lle} Ver-
brugge a joué avec grâce et une voix fraîche
et généreuse la jeune duchesse. Enfin, M^{lle}
Van Damme a exécuté avec une belle et
vive la bohémienne belliqueuse de la direc-
trice du pensionnat des demoiselles nobles
de Lunville. M. Ruet, le sympathique chef
d'orchestre, a dirigé avec art cette inter-
prétation, les chœurs, parfois vociferants,
et l'orchestre, mis en scène exacte et ré-
ellement intéressante. (L. P.)
M. Ruet le sympathique chef d'orchestre
a dirigé avec art cette interprétation, les
chœurs admirables d'entrain et l'orchestre.
Mise en scène exacte et réellement intéres-
sante.

Judiciaire
Liège. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL.
A Fimale-Haute. — Une affaire grave.
La nuit du 31 janvier, un vol assez impor-
tant, existant en jambes, victuailles et
objets divers, avait été commis au préjudice
de Vic... Michel, fermier de Fimale-Haute.
Des soupçons se portèrent sur L...
Georges, ouvrier. Une perquisition fut
faite au domicile de celui-ci, laquelle, ha-
tons-nous de l'ajouter, ne produisit rien.
L... en fut furieux, et à partir de ce mo-
ment en constata que celui-ci passait et re-
passait devant la ferme V... et tenait un
langage menaçant.
Le 2 février 1916, vers 9 h. 30, V...
devait quitter sa ferme, mais avait remar-
qué L... devant la porte d'entrée. Pour
l'éviter il sortit par une autre porte, mais
rencontra une connaissance avec laquelle il
s'arrêta. A ce moment L..., s'approcha de
V..., demanda à celui-ci pourquoi il l'avait
fait passer pour un voleur, puis demanda à
V... s'il était un homme pour aller quel-
ques pas plus loin, à celui-ci celui-ci répondit
qu'il ne voulait pas se battre, et alors L...
furieux, planta un couteau dans le ventre de
V... qui fut blessé grièvement, il avait l'es-
tomac perforé.
V... dut garder le lit pendant 19 jours,
actuellement il n'est pas guéri.
L... soutint, à comparu devant le tribu-
nal et affirmé que V... l'avait injustement
fait passer pour un voleur en disant à des
personnes de l'endroit de défendre à leurs
fils de lui causer parce que c'était un vo-

cessait de relire la lettre. « Je ferai pro-
céder moi-même au démenagement. » Et
cette date précise ? la nuit du mercredi 27
au jeudi 28 septembre !...
Soupçonneux et taciturne, il n'avait pas
osé se confier à ses domestiques, dont le
dévouement ne lui paraissait pas à l'abri de
toute épreuve. Cependant, pour la pre-
mière fois depuis des années, il éprouvait
le besoin de parler, de prendre conseil.
Abandonné par la justice de son pays, il
n'espérait plus se défendre avec ses propres
ressources, et il fut sur le point d'aller
jusqu'à Paris et d'implorer l'assistance de
quelque ancien policier.
Deux jours s'écoulèrent. Le troisième
en lisant ses journaux, il tressaillit de joie.
Le *Réveil de Caudebec* publiait cet entre-
flet :
« Nous avons le plaisir de posséder dans
nos murs, voilà bientôt trois semaines,
l'inspecteur principal Ganymard, un des
vétérans du service de la Sûreté. M. Ga-
nymard, à qui l'arrestation d'Arsène Lupin,
sa dernière prouesse, a valu une réputation
européenne, se repose de ses longues fa-
tigues en taquinant le goupin et l'abbette.
Ganymard ! voilà bien l'auxiliaire que
cherchait le baron Cahorn ! Qui mieux
que le retors et patient Ganymard saurait
déjouer les projets de Lupin ?
Le baron n'hésita pas. Six kilomètres

leur. De plus, il soutient que V... s'est en-
ché de lui au moment de l'approcher.
M^{lle} Goossens et Mallieux se sont portés
partie civile au nom de V... et réclament
10.000 francs de dommages-intérêts et des
réserves pour l'avenir.
Après plaidoirie de M^{lle} Dalem le préve-
nu encouru 2 ans de prison et 100 francs
d'amende pour coups et blessures avec pré-
méditations.
La partie civile obtient 5.000 francs avec
contrainte par corps fixée à 6 mois. (K.)
BRUXELLES. — COUR DE CASSATION.
— *L'assassinat de Grapfontaine.* — La
Cour de Cassation vient d'examiner le pour-
voi formé par Joseph Thibaut condamné en
mars dernier par la Cour d'Assises du Lu-
xembourg aux travaux forcés à perpétuité.
Thibaut avait été vaincu par l'assassinat
d'Elise Boir, une jeune, dans une sapinière.
Il ne cessait d'affirmer de son innocence
mais de nombreux indices, les marques de
sang trouvées sur ses habits, décidèrent le
jury à le déclarer coupable par 7 voix cen-
tre 5. La Cour se rallia à l'unanimité à
l'avis du jury.
Aucun moyen spécial n'avait été invoqué
par Thibaut devant la Cour suprême; aussi
le pourvoi a-t-il été rejeté sur formalité. (D.)

Nécrologie
Madame ARÈNE MOREAUX et sa fille remer-
cient bien sincèrement toutes les personnes qui
ont assisté à la messe anniversaire de leur cher et
regretté époux et père, Capitaine-Commandant
au 14^e de ligne. F. 5693
On nous prie d'annoncer la mort de
Monsieur Victor ROBERT
Veuf de Marie-Thérèse RAESCHELDERS
Né le 14 avril 1816 à l'âge de 71 ans,
muni des Sacraments de la Religion. L'inhumation a
eu lieu dans l'intimité. Le présent avis tient lieu de
faire part. F. 5693
On nous prie d'annoncer la mort de
Monsieur Maurice JASPAR
Professeur au Conservatoire Royal de Musique
décédé le 13 avril 1916. L'inhumation aura lieu
dans l'intimité. Le présent avis tient lieu de
faire part. F. 5702
Les familles JAMINET-JEHOTTE et JEHOTTE-
GOFFANT remercient les personnes qui ont
bien voulu leur donner des marques de sym-
pathie à l'occasion du décès de
M. Nicolas JEHOTTE-BERNIER
F. 5913
On nous prie d'annoncer la mort de
Madame Jules HUAUX
Née Juliette CONICOL
Veuve de Monsieur Jules HUAUX
CHIEF DE GARE
Les funérailles, suivies de l'inhumation, auront
lieu Lundi 17 avril 1916, à 10 h. du matin, en
l'église paroissiale de Jeuneville-Meuse. Réunion
à la mortuairerie, 3, rue du Progrès, à 9 h. 1/2. Le
présent avis tient lieu de lettre de faire part.
F. 5917
On nous prie d'annoncer la mort de
ALFRED DAUTZENBERG-BANNEUX
ARTISTE MUSICIEN
L'absente, suivie de l'inhumation, aura lieu Lundi
17 courant, à 9 h. 1/2. Réunion à la maison mor-
tuaire, rue des Croixiers, 19, à 9 h. Les amis et
connaissances sont priés de considérer le présent
avis comme en tenant lieu. F. 5948

GAND. — Il y a quelques jours est dé-
cédé à Gand, succombant à une longue et
pénible maladie, M. Willie Verspeyen, fils
du regretté rédacteur en chef du *Bien Pu-
blic*, le comte Verspeyen.
Par la générosité de son caractère, par
l'ardeur de ses convictions, par la tournure
primosaire de son esprit, Willie Verspeyen
était bien le fils du vaillant journaliste que
nous avons connu. Il en était d'ailleurs, au
physique, la frappante image. Il semblait
comme lui bâti pour défier la vieillesse et
pour se consacrer, durant une longue car-
rière, à toutes les œuvres du bien. Hélas !
nous vivons en un temps où les jeunes éche-
cons tombent, plus vite encore que les arbres
chargés de jeûs, sous la ségude de la mort.
A peine âgé de 36 ans, Willie Verspeyen
est allé rejoindre dans la tombe l'éminent
publiciste dont il perpétuait le nom et fai-
rait revivre parmi nous le souvenir.
RUSSIE. — *Mort du général Plehve.*
— Le général russe Plehve, qui précédé-
ment avait le commandement supé-
rieur au front nord, est décédé à Moscou.
LE CABINET DENTAIRE DE
M. et M^{lle} J. JANCLAES
est transféré rue Sainte-Marie, 10, Liège
2594
Quittances postales (avec firme du client)
MANDATS DE REMBOURSEMENT
NOUVEAU MODELE OFFICIEL
Imprime les Ventes, 13, rue de Féline, 13, LIEGE
F. 5879

séparent le château de la petite ville de
Caudebec. Il les franchit d'un pas allègre,
en homme que surexcite l'espoir du salut.
Après plusieurs tentatives infructueuses
pour connaître l'adresse de l'inspecteur
principal, il se dirigea vers les bureaux du
Réveil, situés au milieu du quai. Il y trouva
le rédacteur de l'entre-flet qui, s'approchant
de la fenêtre, s'écria :
— Ganymard ? mais vous êtes sûr de le
rencontrer le long du quai, la ligne à la
main. C'est là que nous avons lié connais-
sance, et que j'ai lu par hasard son nom
gravé sur sa canne à pêche. Tenez, le
petit vieux que l'on aperçoit là-bas, sous
les arbres de la promenade.
— En redingote et en chapeau de
paille ?
— Justement ! Ah ! un drôle de type
pas causeur et plutôt bourru.
Cinq minutes après, le baron abordait le
célèbre Ganymard, se présentait et tâchait
d'entrer en conversation. N'y parvenant
point, il aborda franchement la question et
exposa son cas.
L'autre écouta, immobile, sans perdre
de vue le poisson qu'il guettait, puis il
tourna la tête vers lui, le toisa des pieds à
la tête d'un air de profonde pitié, et
pronça :
— Monsieur, ce n'est guère l'habitude
de prêter les sans que l'on veut de.

seulement le long du quai, la ligne à la
main. C'est là que nous avons lié connais-
sance, et que j'ai lu par hasard son nom
gravé sur sa canne à pêche. Tenez, le
petit vieux que l'on aperçoit là-bas, sous
les arbres de la promenade.
— En redingote et en chapeau de
paille ?
— Justement ! Ah ! un drôle de type
pas causeur et plutôt bourru.
Cinq minutes après, le baron abordait le
célèbre Ganymard, se présentait et tâchait
d'entrer en conversation. N'y parvenant
point, il aborda franchement la question et
exposa son cas.
L'autre écouta, immobile, sans perdre
de vue le poisson qu'il guettait, puis il
tourna la tête vers lui, le toisa des pieds à
la tête d'un air de profonde pitié, et
pronça :
— Monsieur, ce n'est guère l'habitude
de prêter les sans que l'on veut de.

Avis de Sociétés
CHARBONNAGES
DE
Herve-Wergifosse
(Société Anonyme)
Messieurs les Actionnaires sont informés
que l'Assemblée Générale Ordinaire aura
lieu le Lundi 8 Mai 1916, à deux heures,
au siège social aux Xhawirs-Nhendelasse.
ORDRE DU JOUR :
1. — Rapports du Conseil d'Administration
et du Collège des Commissaires.
2. — Approbation du Bilan et Compte de
Profits et Pertes pour l'exerc. 1915.
3. — Décharge à donner aux Administra-
teurs et Commissaires.
4. — Tirage au sort de quarante-sept obli-
gations remboursables le premier
septembre 1916.
5. — Nominations statutaires.
Pour être admis à l'Assemblée Générale,
les Actionnaires doivent déposer leurs titres
au moins CINQ JOURS FRANCS avant la
date de l'Assemblée :
au siège social ;
à Bruxelles, à la Banque de Bruxelles ;
à Liège, à la Banque Centrale de Liège ;
à Verviers, à la Banque Générale Belge.
Il leur sera délivré un certificat de dépôt
qui leur servira de titre d'admission.
Au nom du Conseil d'Administration :
Le Directeur-Général,
Ed. COLLINET.
1629)

Manufacture Liégeoise
O. Englebert Fils & C^{ie}
Commisaires agréés
Messieurs les Actionnaires sont priés
d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire
qui aura lieu le 25 avril courant, à trois
heures de relevée, au siège social, 3-11,
rue des Ventes à Liège.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Ordre du Jour :
1. — Tirage au sort d'obligations.
2. — Nominations des Commissaires.
3. — Rapport de M. le Gérant.
4. — Rapport de MM. les Commissaires.
5. — Approbation du Bilan et du Compte
« Profits et Pertes ».
6. — Décharge à donner à MM. les Com-
missaires de leur gestion.
7. — Objets divers.
Le Directeur-Général,
O. ENGLEBERT Fils.
N. B. — Pour assister à cette assemblée,
Messieurs les Actionnaires devront se con-
former à l'article 18 des statuts. (F. 5486)

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
Charbonnages de Gives
— A Een-Ahm-lez-Huy —
Le Conseil d'Administration prie Messieurs
les Actionnaires d'assister à l'Assemblée
générale ordinaire qui se tiendra au siège
social le 24 avril 1916 à 14 heures, l'as-
semblée statutaire n'ayant pu se réunir.
ORDRE DU JOUR :
Examen de la situation et approbation
de bilan.
Décharge à donner au Conseil Général.
Elections statutaires.
Les dépôts d'actions seront reçus jusqu'au
19 avril inclus à la Société Générale à
Bruxelles, à la Banque Générale à Liège,
à la Banque de Huy et à la « Maatschappij
Crediet Handelsbank » à Maastricht.
F. 5474

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
CHARBONNAGES
DE
BONNE-ESPÉRANCE
BATTERIE & VIOLETTE
L'Administration informe MM. les Ac-
tionnaires de ce que le dividende de l'exer-
cice 1915 sera payable à partir du 1^{er} Ma-
1916, à raison de 100 francs par action, ou
80 mk suivant l'argent qui sera disponible,
contre remise des coupons n° 18 et 19,
afférents aux exercices 1914-1915 :
à la Banque Générale de Liège, place
Verte à Liège ;
à la Société Générale de Belgique, Mon-
tagne du Parc, à Bruxelles et ses agences à
Anvers, Gand, Mons et Tournai. F. 5701

poulier. Arsène Lupin, en particulier, ne
commet pas de pareilles bêtises.
— Cependant...
— Monsieur, si j'avais le moindre
doute, croyez bien que le plaisir de fourrer
encore dedans ce cher Lupin l'emporterait
sur toute autre considération. Par mal-
heur, ce jeune homme est sous les
verrous.
— S'il échappe ?...
— On ne s'échappe pas de la Santé.
— Mais, lui...
— Lui, pas plus qu'un autre.
— Cependant...
— Eh bien ! s'il échappe, tant mieux,
je le repincerai. En attendant, dormez sur
vos deux oreilles, et n'effrayez pas
davantage cette ablette.
La conversation était finie. Le baron re-
tourna chez lui, un peu rassuré par
l'insouciance de Ganymard. Il vérifia les
serrures, espionna les domestiques, et
quarante-huit heures encore se passèrent
pendant lesquelles il arriva presque à se
persuader que, comme toute, ses craintes
étaient chimériques. Non, décidément,
comme l'avait dit Ganymard, on ne pré-
vient pas les gens que l'on veut dépoiler.
La date approchait. Le matin du mardi,
veille du 27, rien de particulier.
(A suivre.)

